

PARIS, le 24 Juin 2014

Une nouvelle politique de santé : le Comité Directeur de l'U.ME.SPE.-CSMF reste dans la défiance.

Le Comité Directeur de l'U.ME.SPE.-CSMF, réuni à Paris le 22 juin 2014, réaffirme son attachement aux valeurs de la médecine libérale et son opposition totale à un certain nombre de propositions de la loi de santé portées par le gouvernement.

L'U.ME.SPE.-CSMF est attachée au système conventionnel et combattra toute tentative de démantèlement qui conduirait à la création de conventions régionales sous la tutelle des ARS. Elle sera attentive à toute contractualisation qui pourrait être indispensable pour répondre à une demande ponctuelle de soins sur un territoire.

L'U.ME.SPE.-CSMF est profondément choquée par le peu de place faite aux médecins spécialistes dans le parcours de santé. La médecine spécialisée ne peut se réduire à une simple mention dans le texte d'un projet de loi. Une vraie politique de coopération ne peut être réduite à une filière entre le médecin généraliste et l'hôpital. Aujourd'hui, l'élément structurant reste le binôme généraliste / spécialiste, source d'efficacité et de fluidité de la prise en charge. L'U.ME.SPE.-CSMF est une force de propositions qui entend peser sur le débat de l'inter-professionnalité.

Toutefois, le Comité Directeur prend acte d'un début d'ouverture sur le médecin traitant de l'enfant qui pourrait être indifféremment un médecin généraliste ou un pédiatre dans le cadre d'un parcours non sanctionnant. Cette mesure ne peut s'inscrire que dans le cadre d'une politique de santé spécifique et ambitieuse de l'enfant.

L'U.ME.SPE.-CSMF est attachée au libre choix des patients et demande au gouvernement de le respecter, notamment dans le cadre du service hospitalier, au travers de son « bloc d'obligation ». Ce cahier des charges doit être opposable de la même façon au secteur privé et au public.

Par contre l'U.ME.SPE.-CSMF rejette complètement toute généralisation du tiers-payant. Elle rappelle que cette disposition existe déjà pour les populations fragilisées et elle la soutient pour les populations les plus défavorisées et les actes médicaux les plus coûteux. Le gouvernement ne peut que déresponsabiliser les patients au regard du coût des soins, ce qui est incohérent avec les objectifs de maîtrise de la dépense poursuivis par ailleurs. L'U.ME.SPE.-CSMF considère que la généralisation du tiers payant remettrait en cause plusieurs principes fondateurs de l'exercice libéral de la médecine, dont l'indépendance du médecin et le paiement direct du médecin par son patient.

L'U.ME.SPE.-CSMF rappelle que la recherche et la formation doivent pouvoir être effectuées en médecine libérale à l'heure de la médecine prédictive et personnalisée dans le cadre de la médecine des 4P, source, à terme, de performance des prises en charge des usagers. Aujourd'hui, les plus jeunes ont besoin de formations extérieures à l'université. Grâce à une meilleure connaissance de la médecine libérale, les plus jeunes pourront ainsi choisir de façon plus éclairée leur mode d'exercice.

.../...

L'U.ME.SPE.-CSMF constate qu'aucune avancée significative en matière de solvabilisation du contrat d'accès aux soins n'a été obtenue à l'heure actuelle. L'U.ME.SPE.-CSMF exige de voir inscrite, dans le cadre des contrats responsables, la prise en charge des compléments d'honoraires sans que l'on cherche à créer une usine à gaz dissuasive. Cette situation devenant absurde et engendre dès à présent une situation de défiance vis à vis des pouvoirs publics et des complémentaires santé dont les signatures sont en train de se décrédibiliser.

L'U.ME.SPE.-CSMF souhaite que des négociations tarifaires s'ouvrent rapidement en 2014, en direction de toutes les spécialités, au travers des consultations complexes pour valoriser les actes lourds devenus incontournables dans le maintien en ambulatoire des patients les plus complexes et la diminution du recours à l'hospitalisation. Enfin, il paraît indispensable de mettre en place des consultations dédiées à la prévention et de favoriser plus largement des actes de dépistage.

Enfin, l'U.ME.SPE.-CSMF remarque que le Gouvernement n'évoque pas les moyens qu'il compte apporter pour financer sa réforme !!

U.ME.SPE.
Union Nationale des
Médecins Spécialistes
Confédérés
79, rue de Tocqueville
75017 PARIS
Tél. : 01 44 29 01 30
Fax : 01 40 54 00 66
umespe@club-internet.fr

